

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-05-102

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans l'Eglise Saint Pierre de Senlis, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3 500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

**CONSEIL DE  
SURVEILLANCE DU  
GROUPE HOSPITALIER  
PUBLIC DU SUD DE L'OISE  
(GHPSO) - DESIGNATION  
D'UN MEMBRE**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 44**

**présents : 33**

**votants : 42**

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
24 septembre 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

**Alain BATTAGLIA**

***Siégeaient à l'assemblée :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines), Président de séance
- \* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame PIERA Pascale (Senlis)
- \* Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TONDELLIER Viviane (Rully)
- \* Monsieur URVOY Patrice (Montépilloy) suppléant de Monsieur BLOT Laurent

***Pouvoirs :***

- \* Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) à Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur SICARD Bruno (Borest) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence  
suit(vent) :**

- \* Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis) - excusé
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) - non excusé

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :**

- \* Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy) représenté par son suppléant Monsieur URVOY Patrice

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

**Exposé des motifs**

Monsieur le Président expose que les Conseils de surveillance des établissements publics de santé de ressort intercommunal comprennent des représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont sont membres les communes représentées au sein de ces conseils de surveillance.

Il convient de désigner le représentant de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise auxdits conseils.

**Délibération**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.6143-4 et L.6143-6 ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

**Considérant** la nécessité de désigner **un membre** pour la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein des Conseils de surveillance du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise (GHPSO) ;

Sont candidats :

- Madame Véronique PRUVOST-BITAR
- Madame Isabelle GORSE-CAILLOU

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, à la majorité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Communautaire :

- **DESIGNENT Madame Isabelle GORSE-CAILLOU**, en tant que représentante de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein des Conseils de surveillance du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,  
Le : 22 OCT 2020

Guillaume MARECHAL  
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

